

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 05.04.2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 60000 € : 6000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 60001 € et 90000 €: 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 90001 € et 120000 €: 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 120001 € et 150000 €: 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 180000 €: 7.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 180001 € et 230000 €: 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 230001 € et 280000 €: 6.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 280001 € et 450000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 450001 €: 5.5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société IMMO 2E , SARL au capital de 10000 € - Siège social : 113 avenue de Laon - RCS Reims n° 987017904 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI51022024000000004 délivrée par CCI MARNE ARDENNES

Garant : SMA BTP , 8 rue Louis Armand CS71201 75738 PARIS Cedex 15